

● (1420)

En présentant le budget, j'ai fait plusieurs prévisions au sujet du taux de croissance de l'économie pour 1981. Ces prévisions étaient calculées en fonction du Programme énergétique national. Il n'y a aucune raison que je les modifie.

LES PLANS POUR AIDER LE SECTEUR DE LA FABRICATION

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme en fait foi le hansard à la page 6221, son collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré le 15 janvier 1981 à la Chambre que «le Toronto Star n'a pu trouver un seul porte-parole de compagnie en Ontario qui ait affirmé avoir perdu des emplois». Voilà qui témoigne éloquemment de la crédibilité du Star comme du ministre, puisque la déclaration de six associations industrielles affirmait notamment que la politique adoptée sous sa forme actuelle nuit non seulement à l'industrie pétrolière mais encore à l'industrie manufacturière. Le ministre peut-il nous dire s'il a des plans tout prêts pour alléger les difficultés qu'éprouve déjà le secteur manufacturier?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous nous fondons sur le Programme énergétique national, un programme très important et très positif, pour renforcer notre base industrielle. On peut trouver dans la loi concernant le pétrole et le gaz des dispositions visant à favoriser la création d'emplois canadiens et l'expansion des fournisseurs canadiens, et à permettre la réalisation d'importants projets énergétiques dans les terres du Canada. J'espère que mon honorable collègue en reconnaîtra l'importance et leur apportera son appui effectif.

M. McDermid: Madame le Président, le ministre est censé représenter son groupe client, non le combattre. N'est-il pas disposé à reconnaître ce qu'ont reconnu toutes les associations professionnelles représentant le secteur de la fabrication? Nous espérons qu'elles peuvent trouver un porte-parole chez le ministre. Surveille-t-il au moins la situation, ou a-t-il l'intention de laisser s'embourber l'industrie manufacturière jusqu'à ce qu'elle ait besoin d'une opération de sauvetage à la Chrysler ou à la Massey-Ferguson?

M. Gray: Nous surveillons la situation de très près, madame le Président. J'ai pour mission, et j'espère qu'il en va de même pour tous les députés, non seulement de me faire le porte-parole de groupes particuliers mais de travailler et de m'exprimer pour tous les Canadiens. Telle est ma façon de voir les choses, et le député devrait l'adopter lui aussi.

* * *

LES PÊCHES

LES RESTRICTIONS IMPOSÉES À LA PÊCHE AU SAUMON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. Hier, à Vancouver, on a annoncé que la pêche au saumon chinook serait strictement limitée en Colombie-Britannique à cause du gouvernement fédéral qui gère mal cette espèce depuis des années, surtout sur le Fraser. Une bonne partie de ces restrictions imposent inutilement un lourd fardeau financier à la flottille de pêche aux filets maillants. Parmi

Questions orales

ces restrictions, on note l'interdiction de pêcher dans le haut Fraser au moyen de filets maillants et des mesures empêchant les exploitants de navires polyvalents de décider aussi librement qu'auparavant de pêcher à l'intérieur ou à l'extérieur avec des filets maillants. S'est-on entendu avec le gouvernement américain pour qu'il limite la pêche au saumon chinook et au sockeye à Point Roberts pour permettre aux pêcheurs qui utilisent des filets maillants dans le Fraser de capturer une partie des saumons canadiens qui montent vers leurs frayères au lieu de les laisser tous aux pêcheurs américains?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, la dernière partie de la question du député est intéressante. J'espère qu'il appuiera la position du gouvernement si l'on finit par négocier un traité; en effet, dans le cadre de ce nouveau traité, qui concerne le Fraser, nous essayerons notamment d'arriver à ce que la gestion de ce bassin fluvial soit à nouveau confiée aux autorités canadiennes. Pour ce qui est des mesures de conservation que nous avons annoncées, nous avons imposé des restrictions aux pêcheurs qui utilisent des filets maillants. En réalité, nous avons dit à ceux dont la liberté d'action serait très réduite que nous étions en train d'étudier d'autres possibilités pour eux. Nous avons également limité la pêche sportive, ce qui m'a valu un certain nombre de télégrammes de protestation. Tout le monde doit comprendre qu'il faut laisser au saumon chinook de la rivière Fraser la chance de se reproduire et que c'est pour cette raison que nous avons adopté de telles mesures.

● (1425)

M. Miller: Je puis assurer au ministre que notre parti approuvera sans hésiter un traité canado-américain équitable à l'égard de la pêche sur la côte ouest, mais, à notre avis, on ne peut pas parler de traité juste face à un déséquilibre de 5.8 millions de saumon sockeye comme c'est le cas actuellement sur la côte ouest.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ce n'est pas non plus ce qu'on a proposé.

M. Miller: Dans les recommandations formulées par le ministère des Pêches, il est rarement fait mention d'une certaine partie de la flotte de pêche de Colombie-Britannique, qui est passée de 370 embarcations en 1969 à plus de 600 aujourd'hui. Quelles mesures le ministère envisage-t-il de prendre pour empêcher les prises massives de saumoneaux chinook auxquelles se livrent les nombreux et très efficaces pêcheurs à la seine? C'est l'une des principales raisons de la diminution des stocks de saumon chinook en Colombie-Britannique. Des centaines de milliers de saumoneaux chinook sont tués chaque année par ces pêcheurs et rien, dans le communiqué de presse publié hier, ne prouve que le gouvernement va s'attaquer sérieusement au problème et prendre les mesures qui s'imposent.

M. LeBlanc: Madame le Président, il s'agit là d'un problème permanent dont tous les représentants de ce secteur reconnaissent l'existence et dont nous nous occupons. Dans ce cas précis, nous avons examiné le cas du saumon chinook de la rivière Fraser et des mesures protectrices à prendre, et la pêche à la seine n'a pas été au centre de nos préoccupations. Elle a été restreinte pour d'autres espèces dans d'autres régions.

M. Miller: Madame le Président, le ministre reconnaîtra que nous avons préconisé l'adoption de règlements s'appliquant